



Delais d envois de ccm dépassé

Par **nailha66**, le **07/01/2015 à 03:19**

madame,monsieur rnje suis française,mon futur epoux est marocain. rnnous avons depose
notre dossier complet le 04 novembre 2014 et avons ete auditionné ce meme jour
separement. rndepuis cette date , aucune reponse,ni du consulat,ni du procureur de nantes,
nous ne savons pas ou est l etat d avancement de notre CCM. rnmariage annulé qui etais
prevu le 31.12.2014 rnmil envoyé a plusieurs reprise au consulat, pas de reponse,impossible
de les joindre au telephone.rnque faire ? s il vous plais rncela fait 2 fois que je me rend au
Maroc rn1 fois 2 semaines et 1 fois 1 semaine rmentre novembre et decembre rnmerci de votre
reponse

Par **moisse**, le **07/01/2015 à 15:54**

Bonsoir,rnSi vous avez un domicile en France, le CCM consiste à la publication des bans
auprès de votre mairie.rnIl faut donc demander à cette mairie si les bans ont bien été publiés
et le résultat transmis au consulat en question pour la délivrance du CCM.

Par **nailha66**, le **07/01/2015 à 15:57**

bonjour, rnen ce jour je tiens a vous remercié de votre reponsernce jour meme j ai
reponse,rnccm accordérnje doit le recevoir prochainementrncourrier deja pati du
consulatrnmerci merci